



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mai 2017

Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Troisième session
Addis-Abeba, 17-19 mai 2017
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*
**Débat de haut niveau sur les défis et perspectives
de la réalisation d'une croissance inclusive et de
la prospérité pour tous**

Document d'information sur l'élimination de la faim et la réalisation de la sécurité alimentaire¹

I. Introduction et aperçu

L'Objectif de développement durable 2 offre une approche globale et intégrée pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et promouvoir la transformation agricole et rurale

1. L'Objectif de développement durable 2 regroupe trois thèmes étroitement liés : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition ; promouvoir l'agriculture durable ; et augmenter la productivité agricole, les revenus et la résilience des petits producteurs et d'autres. Comme indiqué, les trois thèmes couvrent largement les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité de la nourriture, l'accès à la nourriture et la stabilité de la nourriture, l'accent étant essentiellement mis sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire, notamment une productivité faible, un pouvoir d'achat réduit et des systèmes de production inefficaces. Ce sont ces facteurs combinés qui ont aggravé la faim en Afrique – l'insécurité alimentaire étant de fait considérée comme un phénomène essentiellement africain. Une approche intégrée et globale de l'insécurité alimentaire s'appuyant sur les trois thèmes de l'Objectif 2 pourrait permettre de s'attaquer à l'insécurité alimentaire dans divers contextes, notamment celui de la faim aiguë et, à moyen et long terme, d'accélérer la transformation agricole et rurale et, partant, d'autonomiser les populations rurales, qui sont d'importants agents de changement.

2. La réalisation de l'Objectif 2 contribue à celle d'autres objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, à la paix et à la bonne gouvernance, ainsi qu'à la gestion des écosystèmes. Comme d'autres objectifs de développement durable, l'Objectif 2

* E/ECA/ARFSD/3/1

¹ Le présent document d'information a été conjointement établi par la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

favorise la croissance, la prospérité et la durabilité. L'élimination de la faim appelle une double action: premièrement, faciliter la croissance soutenue de la productivité agricole afin d'améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales et de parvenir à une croissance inclusive et à la prospérité pour tous et, deuxièmement, améliorer le filet de protection sociale pour accroître le pouvoir d'achat des classes les plus défavorisées de la société. À cet égard, les efforts en cours pour éliminer la faim débouchent sur la prospérité, en particulier dans les zones rurales, et favorisent l'agriculture durable.

3. Étant donné sa portée et ses cibles ambitieuses, l'Objectif 2 ne sera pas facile à réaliser dans le contexte africain. Cela exige en effet de mettre en place des systèmes alimentaires efficaces, socialement inclusifs et écologiquement viables et permettant à tous d'avoir accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive. Il faudrait à cet effet qu'existent des régimes de protection sociale efficaces; que soient adoptées des pratiques agricoles durables et mise en œuvre des initiatives de conservation de la biodiversité. Des efforts sont nécessaires pour stimuler les revenus des petits agriculteurs, des pêcheurs, des forestiers et des pasteurs, tandis que des investissements accrus doivent également être réalisés dans l'agriculture, l'agrobusiness et des infrastructures connexes. Il faudrait également créer des marchés alimentaires et agricoles efficaces en Afrique, ainsi que des mécanismes qui répondent adéquatement aux besoins alimentaires urgents nés de conflits et de catastrophes naturelles.

4. Compte tenu de l'urbanisation rapide de l'Afrique, la réalisation de l'Objectif 2 et des nombreuses cibles connexes nécessite des efforts pour stimuler la transformation rurale et renforcer les liens entre les communautés rurales et les centres urbains. Cela pourrait se faire au moyen d'investissements ciblés dans des infrastructures et des systèmes alimentaires capables d'approvisionner les marchés urbains en denrées alimentaires saines, durables et nutritives, et en élargissant les possibilités économiques des populations rurales et périurbaines le long de la chaîne d'approvisionnement. Une des conditions clefs reste l'amélioration des capacités de production en veillant à ce que les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes, aient un accès adéquat et abordable aux services financiers, à la terre, à l'éducation, à la technologie, aux infrastructures pertinentes et à d'autres moyens de production.

II. État de mise en œuvre

5. Les aspirations décrites ci-dessus correspondent aux cibles définies dans les objectifs du Millénaire pour le développement. On ne peut néanmoins nier que la faim et la malnutrition demeurent un énorme obstacle au développement dans la plupart des pays africains. On estime que près d'un Africain sur quatre – environ 330 millions de personnes – souffre de malnutrition chronique et que près de 25 % des enfants de moins de cinq ans sont nettement en dessous de la taille normale pour leur âge. Cette situation est sans aucun doute exacerbée par la sous-performance continue d'une agriculture africaine confrontée à des difficultés énormes, dont la dégradation de l'environnement, les phénomènes liés aux changements climatiques, la perte de la biodiversité et, plus grave encore, la sous-capitalisation chronique.

6. L'Objectif 2 consiste à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes les formes d'ici à 2030, en faisant en sorte que chacun, en particulier les enfants, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Pour atteindre cet objectif, des efforts doivent être déployés pour accroître la productivité agricole, notamment en encourageant des pratiques agricoles durables, en soutenant les petits agriculteurs pour leur permettre d'avoir accès à la terre, à la technologie et aux marchés, en favorisant la coopération internationale pour réduire les distorsions des prix sur les marchés mondiaux des produits de base, en accroissant l'investissement dans le développement des infrastructures et en favorisant le transfert et le partage de technologies.

L'objectif 2, qui est d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, comprend cinq cibles précises. Sa réalisation se mesure par celle de ces cibles.

Cible 2.1 De la nourriture pour tous : d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

7. Selon les données les plus récentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), quelque 793 millions de personnes, représentant environ 10,8 % de la population mondiale, sont sous la menace de l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire de la sous-alimentation² (cela représente une amélioration, qui s'est traduite par la sortie de plus de 28 millions de personnes de l'insécurité alimentaire chronique, par rapport à 2010-2012. En Afrique, même si les progrès ont été lents, la prévalence de la sous-alimentation en 2015-2016 a été de 19,8 %, soit une baisse d'environ 28 % depuis 1990-1992 (figure 1).

8. Cependant, la situation varie considérablement d'une sous-région à l'autre du continent. La sous-alimentation en Afrique du Nord était inférieure à 5 %. L'Afrique de l'Ouest a été la région qui a connu l'amélioration la plus frappante, la sous-alimentation y ayant diminué de quelque 63 % entre 1990-1992 et 2014-2016. L'Afrique centrale a connu pour sa part une augmentation de 23 % de la sous-alimentation. Les deux autres régions ont connu une baisse entre 28 à 33 % au cours de la même période (voir figure 2). Un engagement politique fort en faveur de la sécurité alimentaire, soutenu par l'élan insufflé par le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), a sans nul doute contribué à ces résultats tangibles. Il s'y ajoute que les gouvernements africains reconnaissent aujourd'hui l'importance de la paix et de la stabilité dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en Afrique.

Cible 2.2 : Mettre fin à la malnutrition : d'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

9. Un ménage est à l'abri de l'insécurité alimentaire s'il a accès à une nourriture suffisante en quantité et en qualité pour toutes les personnes qui en font partie. Il est toutefois possible que des individus appartenant à un ménage non touché par l'insécurité alimentaire aient un régime alimentaire déséquilibré ou carencé. Par conséquent, la malnutrition survient lorsque le régime alimentaire d'un individu ne fournit pas suffisamment de calories et de protéines pour que son corps se développe ou reste en bonne santé. La malnutrition se produit également si les individus ne sont pas en mesure d'utiliser pleinement les aliments qu'ils consomment pour cause de maladie.

10. Les enfants en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, occupent le deuxième rang mondial de retard de croissance et d'émaciation (voir figure 3). Alors que le continent, hors Afrique du Nord, a moins progressé que les autres sous-régions s'agissant de réduire le retard de croissance (le taux de réduction y étant de seulement 24 % entre 1990-1994 et 2011-2015), il a réussi à réduire l'émaciation sur la même période de quelque 31 %.

11. Il ressort des données récentes que les pays africains ont, dans l'ensemble, enregistré des progrès significatifs en matière de nutrition des enfants (figure 3). La prévalence de l'émaciation en Afrique, à 7,8 %, souligne une amélioration d'environ 15 % depuis 1992. Si le retard de croissance est plus répandu en Afrique, avec un taux moyen de 30 % par rapport à l'émaciation, il a graduellement baissé de 25 % entre 1992 et 2016.

² Indicateurs de sécurité alimentaire, 2016, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2016

12. Toutes les sous-régions d'Afrique ont enregistré une baisse de la prévalence du retard de croissance. L'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest affichent les meilleurs résultats en matière de réduction de la prévalence du retard de croissance avec une baisse de 30 % et 27 %, respectivement, entre 1990-1994 et 2011-2015 (figure 5). En dépit d'une baisse significative, la prévalence du retard de croissance dans la région d'Afrique de l'Est, avec une moyenne de 37 %, reste anormalement élevée et souligne la nécessité d'une forte détermination politique pour faire face au problème.

13. La prévalence de l'émaciation en Afrique est beaucoup moins élevée par rapport à la prévalence du retard de croissance dans toutes les sous-régions. Comme l'indique la figure 6, toutes les sous-régions, sauf l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est, ont connu une diminution de la prévalence de l'émaciation. Il convient à cet égard de souligner que la sous-région d'Afrique du Nord a connu une hausse de 73 % de la prévalence de l'émaciation, hausse survenue principalement après le printemps arabe.

Cible 2.3 Améliorer les revenus des petits producteurs alimentaires : d'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

14. Si la plupart des pays africains ont pris des mesures pour augmenter les revenus des petits agriculteurs, principalement, en améliorant leur productivité, l'on ne dispose ni de preuves substantielles que la productivité agricole des petits agriculteurs se soit effectivement améliorée ni de données agrégées sur cette productivité. Étant donné que la production agricole en Afrique est à près de 90 % réalisée sur des terrains de deux hectares ou moins, le présent rapport extrapole les données sur la productivité agricole globale dont on peut estimer qu'elle reflète largement la productivité des petits agriculteurs.

15. Dans la mesure où le maïs est cultivé surtout par de petits agriculteurs dans tous les pays africains, sa production a été choisie comme indicateur indirect de la productivité et des revenus des petits producteurs. Il s'agit en plus d'une culture stable dans presque tous les pays africains. Malgré un taux de croissance annuel d'environ 1 % depuis 2000, la production de maïs en Afrique ne représentait que 38 % de la production mondiale en 2014, l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données. Si la production de maïs en Afrique a augmenté de 14,5 % entre 2000 et 2014, la production mondiale, elle, a progressé de 30 % sur la même période. D'importantes variations existent cependant d'une sous-région à l'autre du continent, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest affichant les meilleurs résultats, avec des hausses de productivité de 78 % et de 30 %, respectivement, au cours de la même période. La performance de l'Afrique australe est particulièrement impressionnante avec un rendement presque 2,2 fois supérieur à la moyenne continentale. L'Afrique du Nord continue d'afficher une productivité qui dépasse largement la moyenne mondiale (figure 7).

16. Faible, la productivité des petits agriculteurs en Afrique offre peu d'excédents à vendre sur les marchés et compromet ainsi la sécurité financière des intéressés tout en aggravant l'insécurité alimentaire. Il est clair que les pays africains doivent prendre des mesures pour améliorer les rendements en vue de stimuler les revenus des petits agriculteurs.

Cible 2.4 : Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire : d'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques

extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Cible 2.5 : Préserver une diversité durable : *d'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées. y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale*

17. La préservation de la diversité génétique du bétail favorise l'agriculture et la production alimentaire, car elle permet de pratiquer l'élevage dans une grande variété d'environnements et offre une large gamme de produits et de services (nourriture, fibres, fumier, puissance de traction, etc.). Divers facteurs menacent la diversité génétique du bétail, dont l'homogénéité croissante des systèmes d'élevage mondiaux et des stratégies et politiques de gestion inadaptées. Il convient de prendre des mesures propres à promouvoir l'utilisation durable, le développement et la conservation des ressources génétiques animales. Il faudrait aussi disposer d'informations sur la diversité de ces ressources à l'échelle nationale et internationale.

18. En février 2017, l'Afrique comptait 739 races locales (c'est-à-dire celles qui ne se reproduisent que dans un seul pays), dont 88 % étaient classées de situation inconnue, 2 % en danger d'extinction, et 10 % hors de danger. Par exemple, il n'existait pas de races locales en Afrique centrale et en Afrique du Nord dont on connaissait le degré de danger, en raison d'un manque soit de données sur la taille de la population, soit de données pertinentes dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques de la FAO (DAD-IS)³, alors que le degré de danger de 21 % des races locales en Afrique australe était connu, dont 9% des races dans cette sous-région considérées en danger et 12 % hors de danger. Ces statistiques soulignent le besoin pressant de données plus précises sur le bétail dans les pays africains. (voir figure 8).

Cible 2a) : Capacités de production agricole : *accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.*

19. L'indice d'orientation agricole des dépenses publiques a été choisi comme l'indicateur le plus approprié pour cette cible. Mis au point par la FAO, il est calculé en divisant la part de l'agriculture dans les dépenses totales des pouvoirs publics par la part de l'agriculture dans le PIB total. Il est indicateur de l'importance accordée par les pouvoirs publics à l'agriculture comparée à son poids économique⁴.

20. Les statistiques de l'Indice montrent une forte baisse des dépenses publiques totales consacrées à l'agriculture en Afrique entre 2008 et 2011. Toutefois, depuis 2011, les pays africains ont de nouveau augmenté les dépenses. (voir figure 9).

21. Dans les deux principales sous-régions du continent - l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne – les gouvernements dépensent moins, proportionnellement, sur l'agriculture que les gouvernements d'autres régions, probablement du fait que les gouvernements africains accordent une attention croissante à l'industrialisation et à la privatisation (voir la figure 10).

³ Disponible (en anglais) à l'adresse : http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/documents/DAD-IS_Manual_Jan092.pdf

⁴ Un Indice d'orientation agricole d'une valeur supérieure à 1 indique que le gouvernement a accordé plus d'importance à l'agriculture par rapport à sa contribution à l'économie (tel que mesuré par le produit intérieur brut (PIB)). Une valeur inférieure à 1 indique que le gouvernement accorde une plus grande importance aux secteurs non agricoles.

22. Si la proportion de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'agriculture en Afrique a augmenté de 36 % entre 2007 et 2015, cette augmentation, qui se chiffre à 574 millions de dollars des États-Unis, n'a cependant pas compensé la baisse des dépenses publiques pour l'agriculture (figure 11). Si, par ailleurs, l'APD globale en Afrique a considérablement augmenté, la part de cette aide consacrée à l'agriculture n'a que peu progressé, passant de 4,13 % à 4,9 % seulement.

23. Au niveau mondial, l'agriculture africaine se taille toujours la part du lion dans l'APD totale allouée à l'agriculture dans les pays en développement. Cette part est en effet passée de 36,5 % à 42 % entre 2007 et 2015. Cette tendance à la hausse témoigne de la reconnaissance du rôle crucial de l'agriculture dans la promotion d'une croissance économique inclusive et, par conséquent, dans la réalisation des objectifs de développement durable (figure 12).

Cible 2b) : Restrictions commerciales sur les marchés agricoles : *corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.*

24. Le monde semble avancer vers moins de restrictions et de distorsions sur les marchés agricoles. La décision de supprimer les subventions à l'exportation des produits agricoles prise par l'OMC le 19 décembre 2015, à la dixième Conférence ministérielle tenue à Nairobi⁵, constitue à coup sûr un pas important dans la bonne direction et vers la fin d'une longue période de distorsion des prix du marché des produits agricoles. La décision stipule que « Les Membres développés élimineront immédiatement leurs possibilités restantes d'octroi de subventions à l'exportation inscrites dans les Listes à compter de la date d'adoption de la présente décision » et que « Les pays en développement Membres élimineront leurs possibilités d'octroi de subventions à l'exportation pour la fin de 2018 ». Elle engage tous les pays à abolir toutes sortes de subventions à l'exportation, y compris les crédits à l'exportation, garanties de crédit à l'exportation et programmes d'assurance pour les produits agricoles. Elle marque, sans aucun doute, une étape importante du long processus qui devrait sonner le glas d'un système de protection nuisible axé sur la protection d'agriculteurs inefficaces, en particulier dans les pays de l'OCDE. Ce système de protection bien établi et durable a durement frappé les petits agriculteurs, en particulier, dans les pays en développement, causé des dégâts à l'agriculture et aggravé l'insécurité alimentaire.

25. En ce qui concerne le soutien à la production, les données ne sont disponibles que pour un nombre limité de pays africains et, par conséquent, ne permettent pas de bien comprendre le soutien apporté à la production agricole en Afrique. Cependant, en raison de son impact négatif avéré sur la production agricole dans les pays en développement, et dans les pays africains en particulier, un examen de l'appui à la production dans les pays développés a été effectué dans le cadre de la préparation du présent rapport. Il résulte de cet examen que l'appui apporté aux producteurs agricoles dans le monde diminue progressivement, ouvrant ainsi la voie à un commerce agricole plus équitable. De fait, comme montré ci-dessous, le soutien aux producteurs agricoles, mesuré en pourcentage des recettes agricoles brutes, dans les deux principales régions de référence, l'Union européenne et les États-Unis, a diminué de 42 % et de 58 %, respectivement, entre 2000 et 2015.

26. En termes absolus, le soutien des producteurs agricoles aux États-Unis a diminué de 24 % entre 2000 et 2015, contre une augmentation de 4 % dans l'Union européenne. Il convient toutefois de noter que le montant estimatif du soutien accordé aux producteurs de l'UE en 2015 suggère un recul de 35% par rapport à 2008, l'année

⁵ Disponible (en anglais) à l'adresse : <https://www.scribd.com/document/309533107/WTO-Nairobi-Package-pdf>.

où le soutien a atteint son apogée.⁶ Dans l'ensemble, le soutien aux producteurs agricoles de l'OCDE a diminué de 14 % au cours entre 2000 et 2015 (figure 14).

Cible 2c) Assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés : *adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.*

27. En 2016, 21 pays en Afrique ont connu des hausses fortes ou modérées des prix intérieurs d'une ou de plusieurs céréales de base par rapport à leurs niveaux historiques. Treize des vingt et un pays étaient de l'Afrique subsaharienne, où les principales causes de la hausse des prix ont été la baisse de la production intérieure, la dépréciation de la monnaie et, dans certains pays, l'insécurité. Des augmentations locales des prix des carburants ont constitué des facteurs supplémentaires. Comme l'indique le tableau ci-dessous, le maïs est le produit dont les prix ont été les plus irréguliers dans la majorité des pays et des marchés.

III. Nouveaux enjeux et défis

A. Des insuffisances en matière de suivi et d'établissement de rapport concernant les progrès vers la réalisation de l'Objectif 2

28. La plupart des pays ont besoin d'une assistance technique pour renforcer la capacité de leurs institutions nationales de statistique à affronter les nouveaux défis. Les mécanismes nationaux d'évaluation utilisant des indicateurs innovants peuvent contribuer à effectuer les ajustements de politiques et de programmes indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030. Améliorer la mesure des indicateurs d'objectifs de développement durable pourrait favoriser des changements porteurs de transformation. Bien que certains indicateurs de l'Objectif 2 soient bien établis, il faudrait encore de toute urgence mettre en place des mécanismes complets, intégrés et d'un bon rapport coût-efficacité pour faire rapport sur l'agriculture durable ainsi que sur le revenu et la productivité des petits exploitants.

B. Sécheresses et inondations

29. Les sécheresses fréquentes, les modifications du régime de précipitations et des conditions météorologiques extrêmes dans de nombreuses régions d'Afrique, notamment dans la Corne de l'Afrique, au Sahel et en Afrique australe, continuent de poser de graves problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition. Dans la région de la Corne de l'Afrique, par exemple, une sécheresse majeure se produit presque tous les cinq ans, qui conduit à une crise humanitaire et crée parfois une situation de famine. À l'heure actuelle, environ 20 millions de personnes en Afrique de l'Est ont un besoin urgent d'aide humanitaire, face aux effets cumulatifs d'une sécheresse récurrente. Cette situation a eu pour conséquence que des ressources massives engagées par les gouvernements nationaux et les partenaires de développement ont été détournées des programmes et activités prioritaires à long terme de mise en œuvre des objectifs de développement durable vers des interventions d'urgence à court terme destinées à sauver des vies humaines et des moyens de subsistance.

C. Urbanisation

30. L'urbanisation rapide que connaît en ce moment l'ensemble du continent africain a de fait un certain nombre d'implications sur les systèmes alimentaires existants, y compris à tous les niveaux de chaînes de valeur. En particulier, l'exode

⁶ Source: Base de données, ESP/ESC, 2016, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 2016.

rural ne prive pas seulement les systèmes agricoles de forces de travail dont ils ont tant besoin, eu égard à une productivité largement perçue comme insuffisante, mais il exerce aussi une pression croissante sur les systèmes alimentaires dans les zones urbaines, en plus d'induire des changements de modes de consommation aux graves répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La moitié de la population africaine devant, selon les projections, résider dans des zones urbaines ou périurbaines d'ici à 2050, il est urgent d'investir dans l'amélioration des chaînes de valeur de l'agro-industrie et des systèmes alimentaires périurbains pour répondre à la demande alimentaire d'une population urbaine en constante croissance .

IV. Recommandations stratégiques générales pour faciliter la réalisation de l'Objectif 2 et des cibles correspondantes

Recommandations :

31. *Pour faciliter la mise en œuvre effective des objectifs, chaque gouvernement national devrait établir le cadre institutionnel approprié.* À cet égard, il est proposé de créer ce qui suit: a) un comité interministériel national relevant du chef du gouvernement, qui surveille la mise en œuvre des objectifs pour s'assurer qu'ils concordent avec les stratégies et priorités de développement durable du pays ; b) des groupes de suivi et d'évaluation dans les ministères d'exécution pour appuyer le suivi des politiques et des programmes pertinents c) un groupe de planification stratégique et de suivi et évaluation dans le ministère en charge de la coopération internationale pour promouvoir la coopération pour le développement à toutes les étapes de l'aide publique au développement (APD). Le groupe devrait également travailler en étroite collaboration avec tous les organismes de développement des Nations Unies et d'autres partenaires de développement concernés s'agissant de fournir une assistance technique et financière en vue de soutenir la mise en œuvre des objectifs, et d) un groupe de développement durable au sein de l'agence nationale de statistique pour superviser le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des stratégies nationales de transformation.

32. Les gouvernements nationaux, aidés par leurs partenaires de développement, doivent créer et renforcer des mécanismes globaux, intégrés et présentant un bon rapport coût-efficacité pour le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que pour l'établissement de rapports à ce sujet.

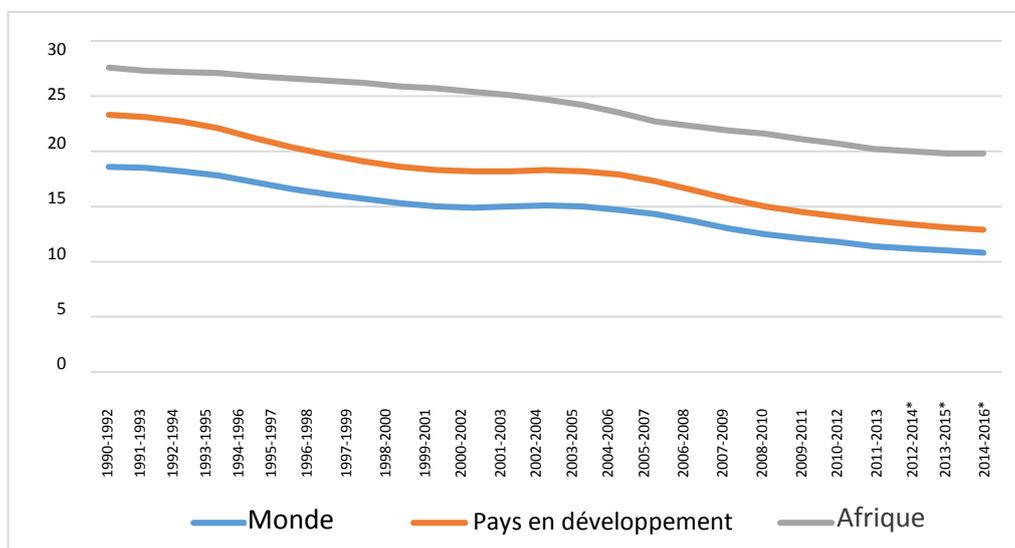
33. Les gouvernements nationaux devraient consacrer des ressources politiques, institutionnelles et financières suffisantes à la lutte contre les causes profondes de la faim et de la malnutrition. Ils sont à cet égard encouragés à adopter une approche intégrée et multisectorielle, qui fait notamment une place à la participation du secteur privé et des organisations de la société civile. Une priorité immédiate devrait être accordée aux actions visant à vaincre les obstacles structurels omniprésents dans le secteur de l'agriculture en Afrique, dont la faible productivité agricole, les pertes après la récolte, la disjonction entre les marchés des intrants et des produits et une faible résilience. Les pays africains devraient collectivement appuyer les initiatives régionales visant à améliorer la disponibilité alimentaire, dont notamment la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), la promotion des chaînes de valeur agricoles régionales et la stratégie agroalimentaire africaine.

34. *Les pays africains devraient participer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable*, qui sert de cadre pour l'examen et le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Forum facilite l'apprentissage entre pairs et le partage de données d'expérience et de pratiques optimales, ainsi qu'il favorise une coopération mutuellement bénéfique et conforme aux priorités nationales, tout en respectant la souveraineté nationale des États participants.

V. Figures et tableaux

Figure 1

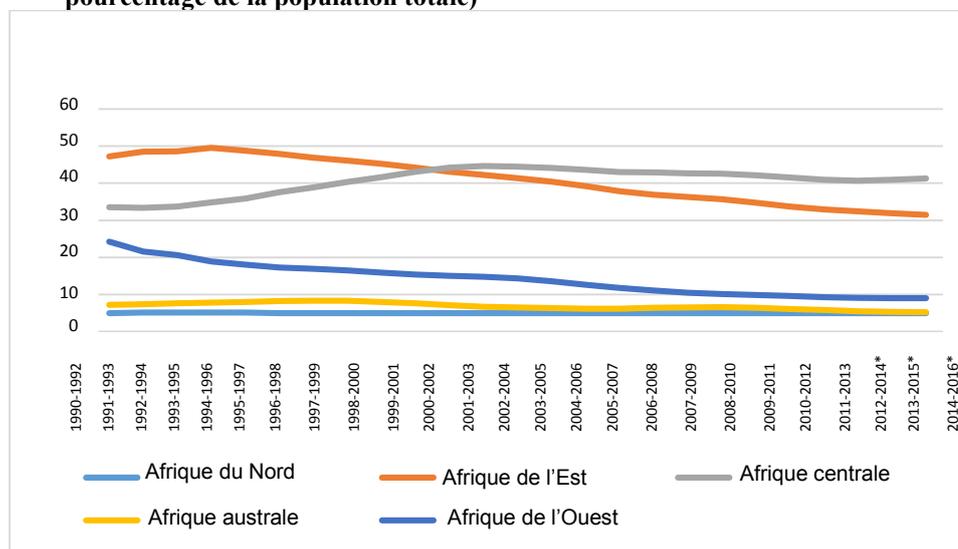
Prévalence de la sous-alimentation en Afrique et dans le monde 1990-2016 (en pourcentage de la population totale)



Source: Indicateurs de sécurité alimentaire 2016, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2016.

Figure 2

Prévalence de la sous-alimentation en Afrique par sous-région, 1990-2016 (en pourcentage de la population totale)



Source: Indicateurs de sécurité alimentaire 2016, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2016.

Figure 3 a)
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans dans le monde et les régions en développement (en pourcentage de la population totale)

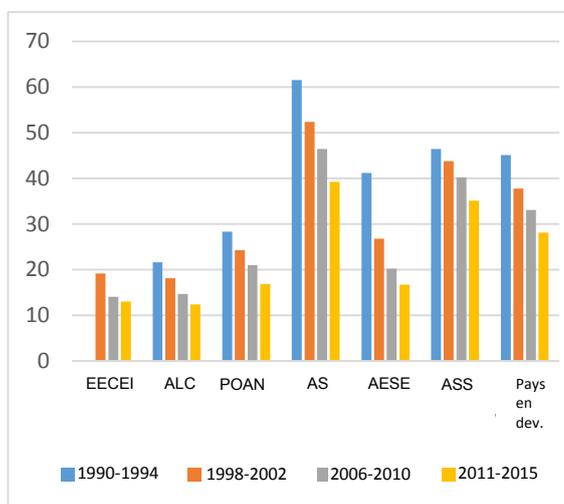
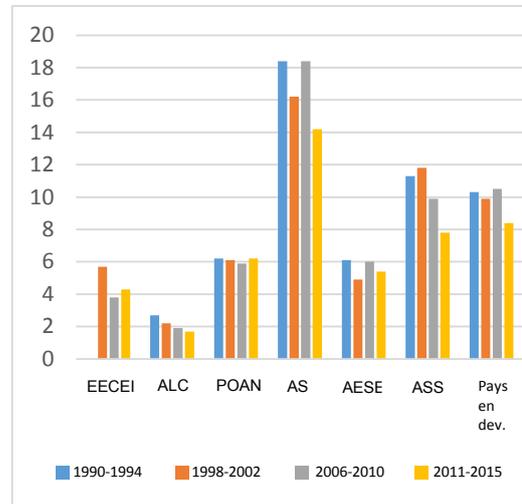


Figure 3 b)
Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans dans le monde et les régions en développement (en pourcentage de la population totale)



Note :

EECEI : Europe de l'Est et Communauté d'États indépendants :

ALC : Amérique latine et Caraïbes:

POAN : Proche-Orient et Afrique du Nord

AS : Asie du Sud:

AESE: Asie de l'Est et du Sud-Est :

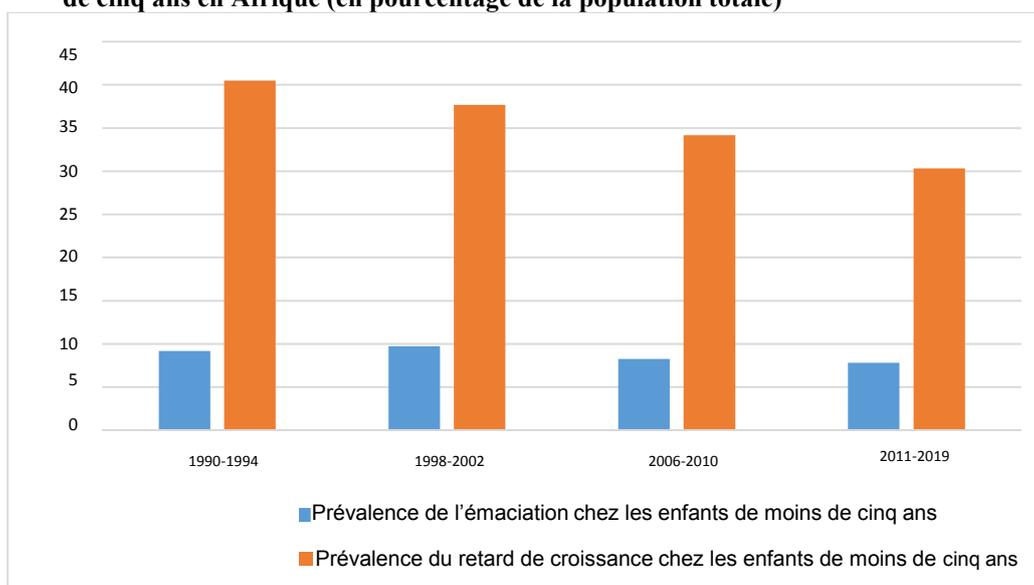
ASS : Afrique Subsaharienne :

Pays en dev. :Pays en développement :

Source: Calcul basé sur les données du *Global hunger index dat 2016*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Washington, DC. Accessible à l'adresse Web : <http://dx.doi.org/10.7910/DVN/LU8KRU>.

Figure 4

Prévalence du retard de croissance et de l'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique (en pourcentage de la population totale)

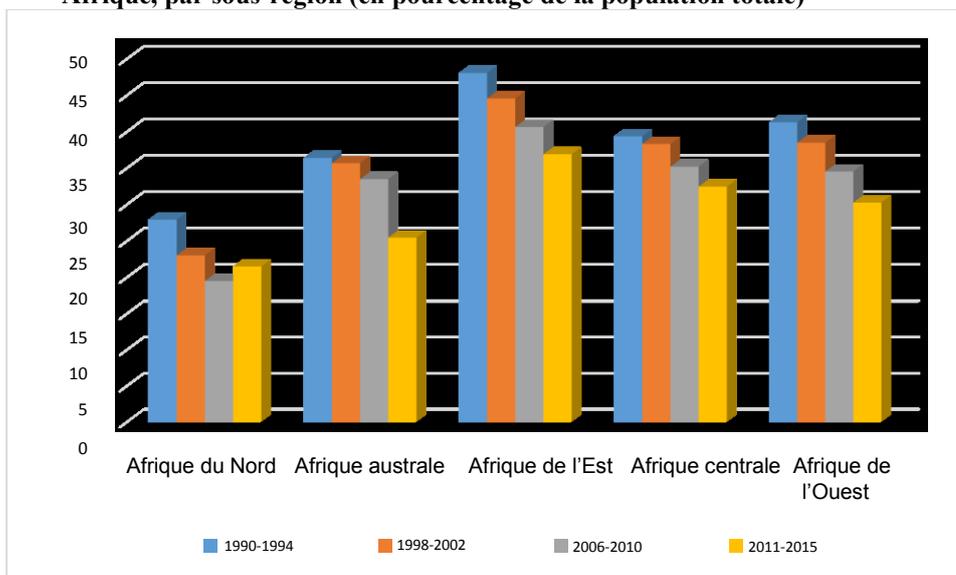


Note: Les chiffres ci-dessus sont des moyennes arithmétiques des valeurs individuelles des pays, telles que communiquées par la source indiquée ci-dessous. Chaque valeur pays représente une moyenne des valeurs recueillies au cours de la période considérée. Par exemple, la valeur de 2011-2015 est la moyenne des valeurs recueillies à partir de données de l'enquête de la période entre 2011 et 2015.

Source: Calcul basé sur les données du *Global hunger index data 2016*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Washington, DC. Accessible à l'adresse Web : <http://dx.doi.org/10.7910/DVN/LU8KRU>.

Figure 5

Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique, par sous-région (en pourcentage de la population totale)

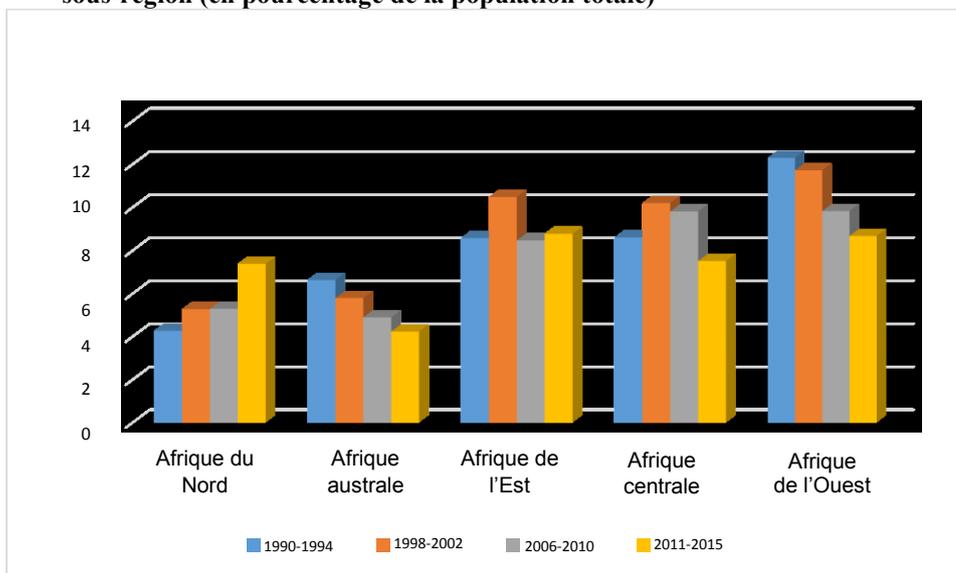


Note: Les estimations de prévalence indiquées dans la figure sont des moyennes arithmétiques des valeurs de prévalence pays signalées par la source ci-dessous. Par exemple, la valeur fournie pour la période 2011-2015 est la moyenne des valeurs individuelles des pays recueillies à partir de données de l'enquête de la période entre 2011 et 2015.

Source: Calcul basé sur les données du *Global hunger index data 2016*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Washington, DC. Accessible à l'adresse Web : <http://dx.doi.org/10.7910/DVN/LU8KRU>.

Figure 6

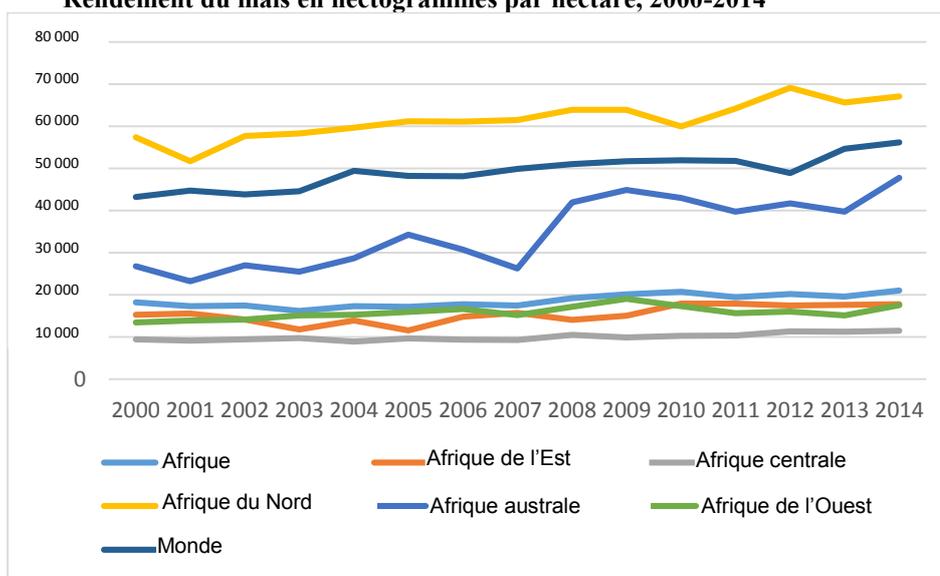
Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique, par sous-région (en pourcentage de la population totale)



Note : Les estimations de prévalence indiquées dans la figure sont des moyennes arithmétiques des valeurs de prévalence pays signalées par la source ci-dessous. Par exemple, la valeur fournie pour la période 2011-2015 est la moyenne des valeurs individuelles des pays recueillies à partir de données de l'enquête de la période entre 2011 et 2015.

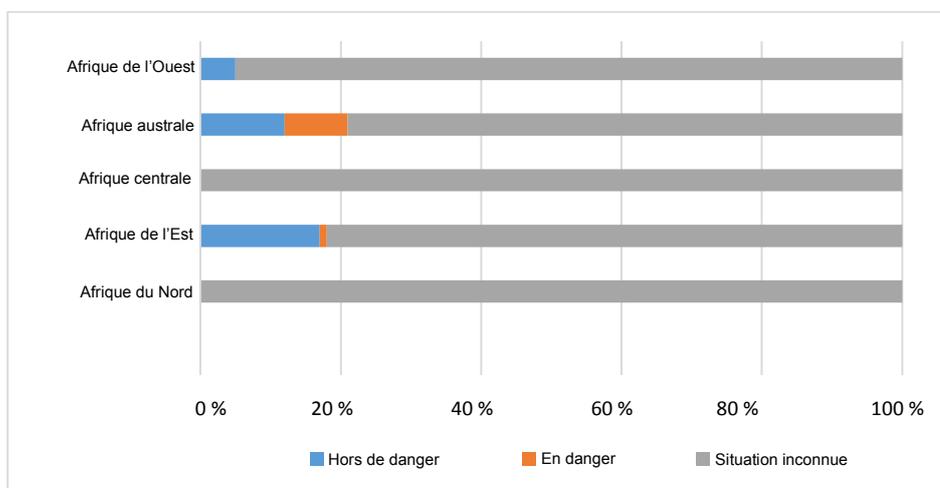
Source: Calcul basé sur les données du *Global hunger index data 2016*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Washington, DC. Accessible à l'adresse Web : <http://dx.doi.org/10.7910/DVN/LU8KRU>.

Figure 7
Rendement du maïs en hectogrammes par hectare, 2000-2014



Source: FAOSTAT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, accessible à l'adresse Web : <http://www.fao.org/faostat/en>.

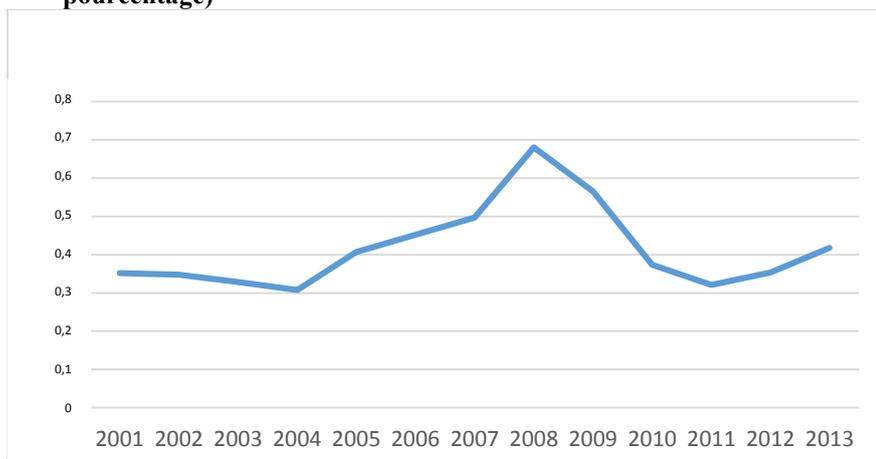
Figure 8
Proportion d'espèces locales, en danger d'extinction, hors de danger ou de situation de risque d'extinction inconnue



Source: Données non publiées, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome

Figure 9

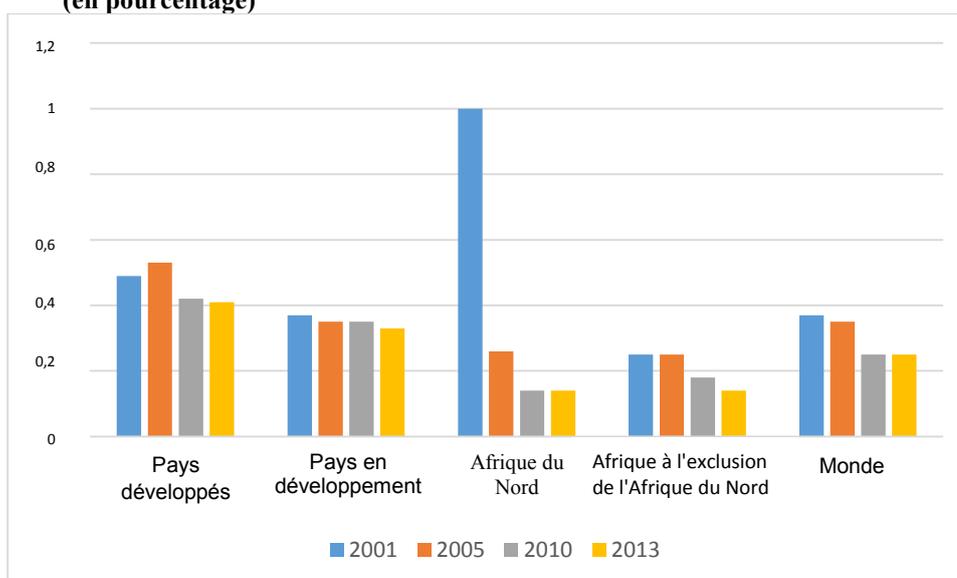
Indice d'orientation agricole des dépenses publiques en Afrique, 2001-2013 (en pourcentage)



Source: FAOSTAT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.

Figure 10

Indice d'orientation agricole des dépenses publiques par région, 2001-2013 (en pourcentage)

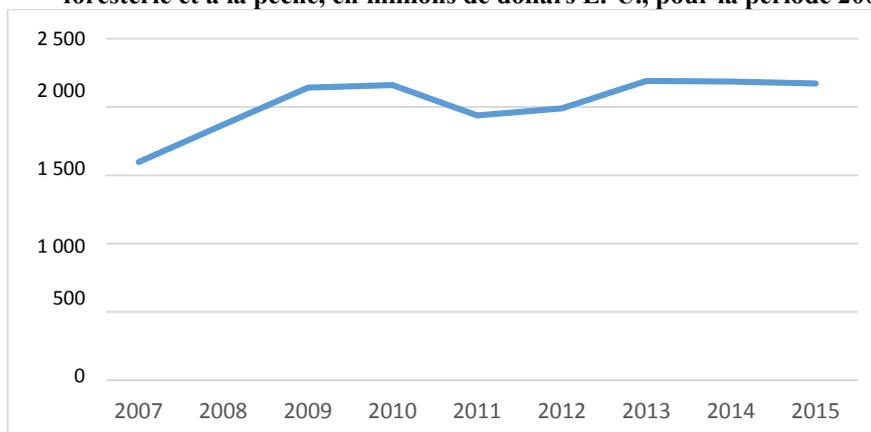


Note : La part totale des dépenses publiques dans l'agriculture s'entend uniquement des dépenses du gouvernement central. Définitions tirées des objectifs du Millénaire pour le développement

Source: Analyse fondée sur les données de FAOSTAT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.

Figure 11

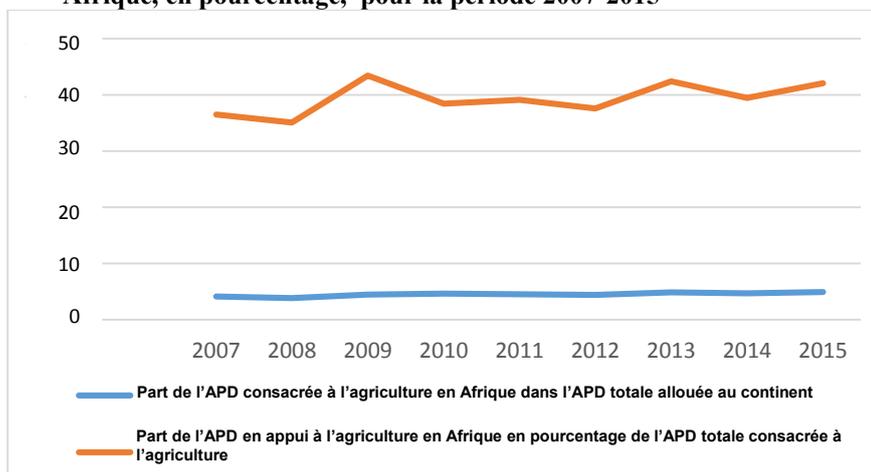
Part de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture, à la foresterie et à la pêche, en millions de dollars É.-U., pour la période 2007-2015



Source: OECD.Stat, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 2017, accessible à : <http://stats.oecd.org/>.

Figure 12

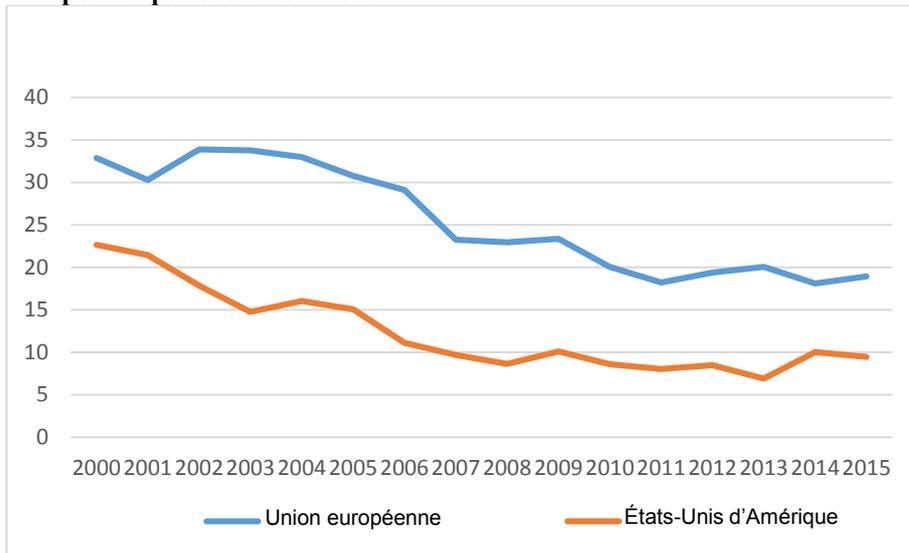
Importance relative de l'agriculture dans l'aide publique au développement en Afrique, en pourcentage, pour la période 2007-2015



Source: OECD.Stat, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 2017, accessible à : <http://stats.oecd.org/>.

Figure 13

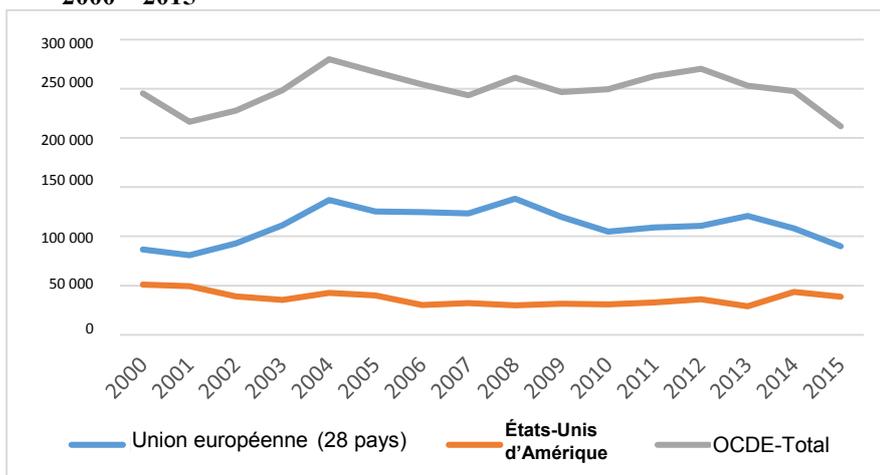
Soutien accordé aux producteurs, en pourcentage de revenus agricoles bruts, pour la période 2000 – 2015



Source: Base de données ESP/ESC, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 2016.

Figure 14

Soutien accordé aux producteurs, en millions de dollars E-U, pour la période 2000 – 2015



Source: Base de données ESP/ESC, Organisation de coopération et de développement économiques.

Tableau 1

Pays africains ayant enregistré des hausses fortes ou modérées des prix des céréales en 2016 selon l'Indicateur d'anomalies des prix des produits alimentaires (IFPA).

<i>Pays</i>	<i>Produits</i>	<i>Valeur d'observation²</i>
Nigéria	Maïs (blanc)	15,6
Swaziland	Pâte de maïs	2,9
Mozambique	Maïs (blanc)	1,8
Burundi	Maïs	1,6
Rwanda	Maïs	1,0
Ouganda	Maïs	0,9
Malawi	Maïs	0,7
Nigéria	Riz (blanchi, local)	7,5
Angola	Riz (blanchi)	5,6
Mozambique	Riz	2,5
Swaziland	Riz	1,7
Maroc	Blé (tendre)	2,3
Zimbabwe	Blé (farine)	1,2
Namibie	Blé (farine)	0,55
Nigéria	Sorgho (blanc)	8,42
Soudan du Sud	Sorgho (Feterita)	6,24
Éthiopie	Sorgho (blanc)	1,05
Niger	Sorgho (local)	0,62
Nigéria	Millet	2,19
Niger	Millet (local)	0,62
Namibie	Millet	1,98

² Moyenne sur douze mois de l'IFPA mensuel. IFPA \geq 1 : **forte hausse** ; IFPA compris entre 0,4 = et $<$ 0,99 : **hausse modérée**.

Source : Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.